



## Conditions générales de réalisation de l'étude d'éclairage

Le niveau d'éclairage moyen (visible ci-après sur la page « Résumé des résultats ») est à considérer sur le plan utile après 2 mois de fonctionnement.

Le coefficient de dépréciation (ou facteur de planification) comprend :

- la chute de flux dans le temps,
- l'empoussièremement des luminaires et des locaux,
- la stabilisation des sources,
- la perte de flux causée par les gandoles, racks, mobiliers (si précisé).

Hors contrat particulier se substituant à ces conditions générales, nos études sont réalisées gracieusement à partir des données photométriques de nos fournisseurs, afin d'aider nos clients et/ou leur bureau d'études à dimensionner leur installation d'éclairage. Les études transmises n'ont aucun caractère contractuel.

Celles-ci sont réalisées sur des pièces types, vides avec une température ambiante de 20°C (sauf mentions spéciales) et avec des hypothèses de calcul et de dimensionnement tirés de notre analyse des éléments qui nous ont été communiqués, ou le cas échéant des préconisations établies par l'Association Française de l'Eclairage.

Nous explicitons ces hypothèses dans l'étude mais rappelons que nous ne sommes missionnés ni pour vérifier ces hypothèses, ni pour les valider sur site. Il appartient au destinataire de l'étude d'adapter les résultats des calculs au cas précis de son installation, en vérifiant notamment que les hypothèses énoncées, les données dimensionnelles et les zones de calcul prises en compte sont pertinentes par rapport à la réalité de son projet et de son cahier des charges.

OPTILUM ne peut s'engager que sur les données photométriques des luminaires et décline toute responsabilité quant aux différences entre les résultats des études et d'éventuelles mesures d'éclairage sur site, résultant de la pertinence des paramètres pris en compte.

Les résultats donnés sur ces études sont donnés à titre indicatif, ils résultent des valeurs prises en compte faisant référence au flux lumineux des lampes suivant une tolérance de 10%, conformément aux tolérances stipulées par les fabricants de sources; à la tension réseau nominale de la lampe, et aux informations que vous nous avez communiquées pour l'élaboration de cette étude, sous condition que celles-ci soient conformes à la réalité, et ce, sans qu'aucun obstacle ne vienne gêner la distribution de la lumière sur la zone considérée.

A l'installation, ces valeurs pourront, en fonction des variables non ou mal définies au moment de l'étude, tels que : la température ambiante, les facteurs de réflexion, le positionnement, subir des variations importantes.

Les valeurs suivantes se basent sur des calculs exacts effectués avec des lampes et des luminaires calibrés et opportunément disposés. Des écarts peuvent apparaître dans la pratique. Tout droit de garantie sur les lampes est exclu. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour les dommages consécutifs et les dommages que pourraient subir l'utilisateur ou des tiers.

La présente clause de non-responsabilité s'applique à tout titre juridique et comprend également en particulier la responsabilité pour les employés.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (applicables à partir de novembre 2015)

### 1- Acceptation des conditions générales de vente

L'acceptabilité de nos offres implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toute autre condition d'achat, sauf dérogation expresse et formelle de notre part.

### 2- Prix- offres- devis

Nos prix s'entendent hors installations et avec emballage standard. Les coûts de recyclage des lampes listées en annexe 1 au décret 2005.829 sont chiffrés à part.

Sauf dérogation écrite expresse, la validité de nos devis et de nos offres est de deux mois (2 mois). La société se réserve le droit de modifier sans préavis ses tarifs et les conditions générales de vente.

Toute commande n'est valable qu'après acceptation de notre société.

Toute commande est ferme et ne saurait être résiliée pour quelque cause que ce soit par la seule volonté de l'acheteur. Toute commande annulée en cours d'exécution devra faire l'objet d'un règlement total de la part de l'acheteur, même s'il renonce aux marchandises. Les marchandises non disponibles en stock seront expédiées dès réapprovisionnement, sauf instructions expresse et écrites du client.

### 3- Délais

Nos délais sont donnés à titre indicatif, sans garantie ni responsabilité de notre part. Le dépassement du délai pour cas dit de «force majeure» ne peut donner lieu à aucune retenue ou annulation de la commande.

### 4- Facturation

Nos factures sont établies au prix en vigueur à la date de la commande, à défaut, à la date de la livraison. La TVA est acquittée sur les débits. Le paiement de nos factures doit être effectué selon les conditions confirmées avec le client. La première commande se fera toujours au comptant. Les suivantes se feront après ouverture du compte client, à 30 jours fin de mois le 5. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, toutes les sommes dues, même à terme, deviendront de plein droit immédiatement exigibles et porteront intérêts au taux en vigueur, soit 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi que les frais judiciaires individuels. Dans ce cas, la société OPTILUM se réserve le droit de suspendre ou d'annuler ses fournitures. En outre, pour les professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € s'ajoutera de plein droit. Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la société OPTILUM pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

### 5- Retour

Hormis le cas de faute ou d'erreur de notre société, tout éventuel retour est subordonné à une acceptation de notre société, acceptation qui ne pourra intervenir qui si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Les emballages d'origine non dégradés sont impératifs.
- Les produits sont retournés à Fleury sur Orne.
- Les conditions de reprise sont garanties sous réserve de vérifications par nos services de l'état d'emballage et du (ou des) produits(s) retourné(s), (pas de remboursement s'ils sont abîmés).
- Une décote de 30 % sera appliquée.

### 6- Déclaration de litige

En cas de non-conformité ou de vice apparent des produits, il appartient à l'acheteur d'adresser une réclamation écrite dans les 7 jours suivant la date de livraison des produits. Passé ce délai, la société OPTILUM, décline toute responsabilité au sujet de la non-conformité ou de vice apparent des produits. La responsabilité de la société OPTILUM, en cas de défaut de livraison ou de livraisons non conformes est limitée au remplacement des produits.

### 7- Garanties

Le délai de garantie est égal à celui accordé par le fabricant. Toute demande de prise en charge dans le cadre de la garantie doit être accompagnée d'un justificatif (numéro de bon de livraison ou de facture). La garantie donne droit à l'échange du matériel reconnu défectueux.

### 8- Livraisons

Nos matériels voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué en franco de port. Il appartient à l'acheteur de faire toutes les réserves nécessaires et d'exercer tous les recours éventuels contre les transporteurs en cas d'avarie ou de manquants.

Lors de la remise des marchandises, le client doit s'assurer de leur conformité. Toute réclamation doit être faite par écrit, dans un délai maximal de 7 jours calendaires, à compter de la réception de la marchandise. Aucun retour de matériel ne sera accepté sans accord préalable écrit. Toute livraison effectuée à la demande du client d'un montant inférieur à 400 €, fera l'objet d'une facturation des frais de port et d'emballages, précisée lors de la commande. Toute livraison à caractère spéciale ou entraînant des coûts d'emballages particuliers effectués à la demande du client, même d'un montant supérieur à 400 €, supportera les coûts de transport et d'emballage qui lui seront précisés lors de la commande.

### 9- Fabrications spécifiques

Lorsque les quantités livrées et facturées font l'objet d'une mise en fabrication spécifique pour l'acheteur, ce dernier restera redevable de l'intégralité de la créance objet de la commande sans que ce fait puisse entraîner de contestation quelconque de la part du client. Compte tenu des impératifs de fabrication sur ce type de produits, aucun retour ne sera accepté.

### 10- Réserve de propriété

La société OPTILUM, conserve la propriété des biens vendus jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens. L'acheteur assume néanmoins à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration de ces biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

### 11- Juridiction

En cas de contestation ou de litige, le Tribunal de Commerce de Caen, sera seul compétent.